

## COMPTES ANNUELS 2017

SNUTER 94 / FSU Ressources de l'année 2017	
Cotisations reçues	71 430,90 €
Rejets de prélèvement et remboursements de cotisations	- 1 003,04 €
Reversement de cotisations au national	- 29 068,80 €
Subventions reçues	- €
Autres produits d'exploitation perçus	3 337,50 €
Produits financiers perçus	679,67 €
<b>Total des ressources</b>	<b>45 376,23 €</b>

<b>SNUTER 94 / FSU - BILAN SIMPLIFIE 2017</b>							
<b>Actif</b>	N			N - 1	<b>Passif</b>	N	N - 1
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
<b>Actif immobilisé (I)</b>					Fonds syndicaux	- €	- €
Actif incorporel	- €	- €	- €	- €	Réserves	176 589,00 €	173 913,15 €
Actif corporel	- €	- €	- €	- €	Report à nouveau	- €	- €
Actif financier	- €	- €	- €	- €	Résultat	13 620,69 €	2 675,85 €
					<b>Total (I)</b>	<b>190 209,69 €</b>	<b>176 589,00 €</b>
<b>Actif circulant (II)</b>	- €	- €	- €	- €	<b>Provisions (II)</b>	- €	- €
Stock et fournitures	- €	- €	- €	- €	<b>Fonds dédiés (III)</b>	- €	- €
Créances	- €	- €	- €	- €	Dettes financières	- €	- €
<b>Disponibilités (III)</b>	<b>190 209,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>190 209,69 €</b>	<b>176 589,00 €</b>	Dettes diverses	- €	- €
					<b>Total (IV)</b>	- €	- €
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	- €	- €	- €	- €	<b>Comptes de régularisation (V)</b>	- €	- €
<b>Total (I + II + III + IV)</b>	<b>190 209,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>190 209,69 €</b>	<b>176 589,00 €</b>	<b>Total (I + II + III + IV + V)</b>	<b>190 209,69 €</b>	<b>176 589,00 €</b>

**SNUTER 94 / FSU - COMPTE DE RESULTAT 2017**

<b>Charges</b>	Exercice	Exercice N - 1	<b>Produits</b>	Exercice	Exercice N - 1
<b>Charges d'exploitation (I)</b>	<b>61 740,00 €</b>	<b>70 886,71 €</b>	<b>Produits d'exploitation (I)</b>	<b>74 768,40 €</b>	<b>72 918,55 €</b>
Achats	1 004,97 €	1 654,90 €	Cotisations	71 430,90 €	67 846,38 €
Autres charges externes	3 338,34 €	3 567,09 €	Subventions	- €	- €
Autres services extérieurs	27 324,85 €	33 743,56 €	Autres produits	3 337,50 €	5 072,17 €
Impôts et taxes	- €	- €	Transfert de charges	- €	- €
Charges de personnel	- €	- €	Reprises des amortissements et provisions	- €	- €
Autres charges	30 071,84 €	31 921,16 €			
Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €			
<b>Charges financières (II)</b>	<b>87,48 €</b>	<b>30,60 €</b>	<b>Produits financiers (II)</b>	<b>679,67 €</b>	<b>674,61 €</b>
<b>Charges exceptionnelles (III)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>Produits exceptionnels (III)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total (I + II + III + IV)</b>	<b>61 827,48 €</b>	<b>70 917,31 €</b>	<b>Total (I + II + III + IV)</b>	<b>75 448,07 €</b>	<b>73 593,16 €</b>
Solde créditeur : excédent	13 620,59 €	2 675,85 €	Solde débiteur : déficit	- €	- €

## **Faits marquants de l'année 2017**

Le résultat 2017 présente un solde excédentaire d'un peu plus de 13.000 €. Une part importante de notre activité ayant un caractère pluriannuel (congrès statutaire et élections professionnelles tous les quatre ans), des provisions sont constituées à cet effet. En 2018, notre congrès se tiendra le 15 mars et les élections professionnelles se dérouleront le 6 décembre.

Les cotisations des adhérents représentent 95% des recettes du syndicat. Comme les années précédentes, le montant des cotisations perçues a sensiblement augmenté (5% entre 2016 et 2017). Néanmoins, cette augmentation ne s'est pas traduite par une augmentation de la part des cotisations reversées au national à notre union nationale le SNUTER FSU (en baisse de 4%) en raison d'un changement du mode de calcul retenu et surtout d'un important travail de mise à jour de notre fichier d'adhérents.

A noter en produits, une somme de 2828 € versée à notre syndicat par l'union en raison de l'absence de constitution en Ile-de-France d'une CRSL (Coordination régionale des syndicats locaux). Comme prévu par ses statuts, en l'absence de la mise en place de cette coordination, l'union nationale a procédé au reversement de cette part régionale à notre syndicat départemental. Cette disposition récente est issue de la création en 2015 du SNUTER FSU au congrès de Gémenos par fusion du SNUACTE et du SNUCLIAS.

Plus de 90 % des cotisations sont collectées par prélèvements automatiques. Les montants indiqués sont des montants bruts avant déductions. Ces déductions correspondent à des rejets de prélèvements et pour l'essentiel aux reversements effectués à notre union nationale le SNUTER FSU. Avec l'entrée en vigueur, le 6 février 2017, de la loi sur la mobilité bancaire, nous avons enregistré une baisse significative des rejets de prélèvements en raison du transfert automatique des opérations de prélèvements et de virements réguliers d'un compte bancaire à l'autre en cas de changement de banque.